

PLAN LOCAL D'URBANISME

COMMUNE DE BEUZEC-CAP-SIZUN

**5.5 ANNEXES
SANITAIRES**

Cette note a pour objectif de présenter l'état sanitaire actuel de la commune sur les thèmes suivants :

- ❖ Alimentation en eau potable
- ❖ Réseaux d'assainissement
- ❖ Collecte et traitement des déchets ménagers

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

1. Dispositions générales

C'est le syndicat des eaux du Nord-du-Cap-Sizun qui alimente la commune de Beuzec en eau potable. Il opère sur le territoire de quatre communes : Beuzec-Cap-Sizun, Cléden-Cap-Sizun, Goulien et Poullan-sur-Mer. Le service est géré sous la forme d'un contrat d'affermage (Délégation de Service Public). Le service public d'eau desservait en 2016, 3944 habitants (est considéré comme desservi toute personne, y compris les résidents saisonniers, domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée) pour un linéaire de canalisations d'environ 239 km en 2016.



▮ **Périmètre du Syndicat des eaux du Nord-du-Cap-Sizun**
Source : eaufrance.fr

Quatre ouvrages de distribution permettent l'acheminement de l'eau potable : 2 sites de captage d'eau et 2 sites de forage à Lannourec et Lezaff.

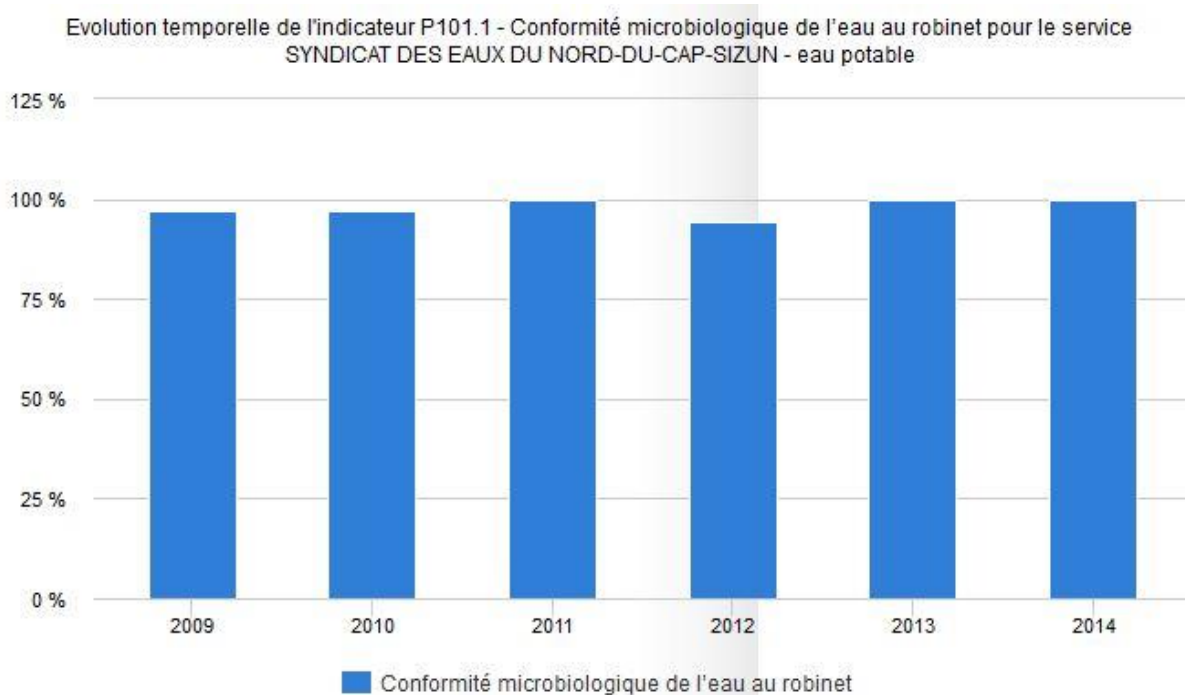
La station de Lannourec a prélevé 113 376 m³ d'eau en 2015 contre 112 256 m³ en 2016 soit une baisse de 1%. La station de Lezaff a prélevé 161 114 m³ en 2015 contre 150 585 m³ en 2016 soit une baisse de 6%. Une partie des eaux prélevées est exportée vers la ville de Douarnenez et vers le syndicat des eaux du Goyen.

2. Qualité de l'eau distribuée

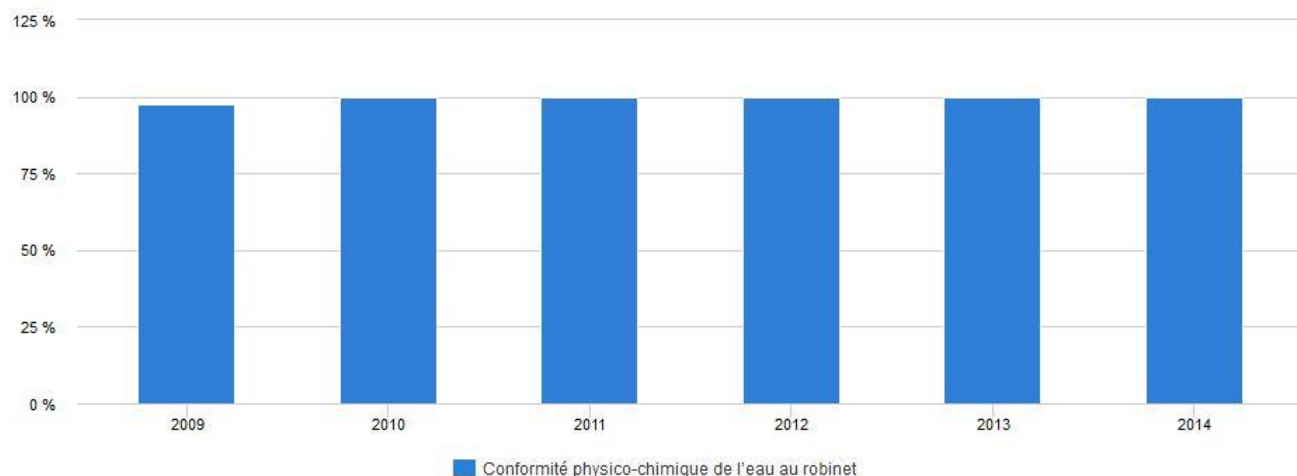
Dans le cadre du contrôle sanitaire assuré par l'Agence Régionale de Santé (ARS), plusieurs échantillons sont prélevés et analysés chaque année. Les derniers rapports de l'ARS révèlent que l'eau distribuée est conforme aux limites de qualité. L'eau distribuée aux abonnés du syndicat des eaux du Nord-du-Cap-Sizun est contrôlée selon deux indicateurs :

- le taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie ;
- le taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques.

Les deux indicateurs démontrent la qualité de l'eau potable distribuée (source : eaufrance.fr) :



Evolution temporelle de l'indicateur P102.1 - Conformité physico-chimique de l'eau au robinet pour le service SYNDICAT DES EAUX DU NORD-DU-CAP-SIZUN - eau potable



RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

1. Réseau d'eaux usées

L'assainissement collectif sur la commune est assuré par la Société d'Aménagement Urbain et Rural (SAUR).

La station d'épuration par lagunage de Beuzec-Cap-Sizun, a traité en 2015 9 276 m³ d'eaux usées pour 162 branchements desservis, ce qui représente une légère diminution (2,30%) par rapport à 2014. Le réseau est constitué de 5 540 ml et d'un poste de relèvement situé à Ponticou. La densité du réseau est donc de 29,2 branchements par km de réseau.

En 2015, la SAUR a procédé à l'entretien du lagunage, au curage préventif d'une partie du réseau, au nettoyage du poste de relèvement par hydro-curage et au contrôle annuel des installations électriques.

La station de Beuzec a été mise en service en 1990 et sa capacité nominale est de 1200 Eh (Equivalent-Habitant), ce qui est largement suffisant pour absorber le projet d'aménagement de la commune. La station accepte une charge nominale en débit de 120m³/jour, une charge nominale en DB05 de 73 kg/j et une charge nominale en DCO de 144 kg/j.

Concernant le traitement des eaux usées, les différents résultats des tests et analyses effectués tout au long de l'année sur les lagunes indiquent un fonctionnement correct du système d'épuration.



▀ **Secteur actuellement desservi par le réseau d'assainissement collectif**
Source : AETEQ

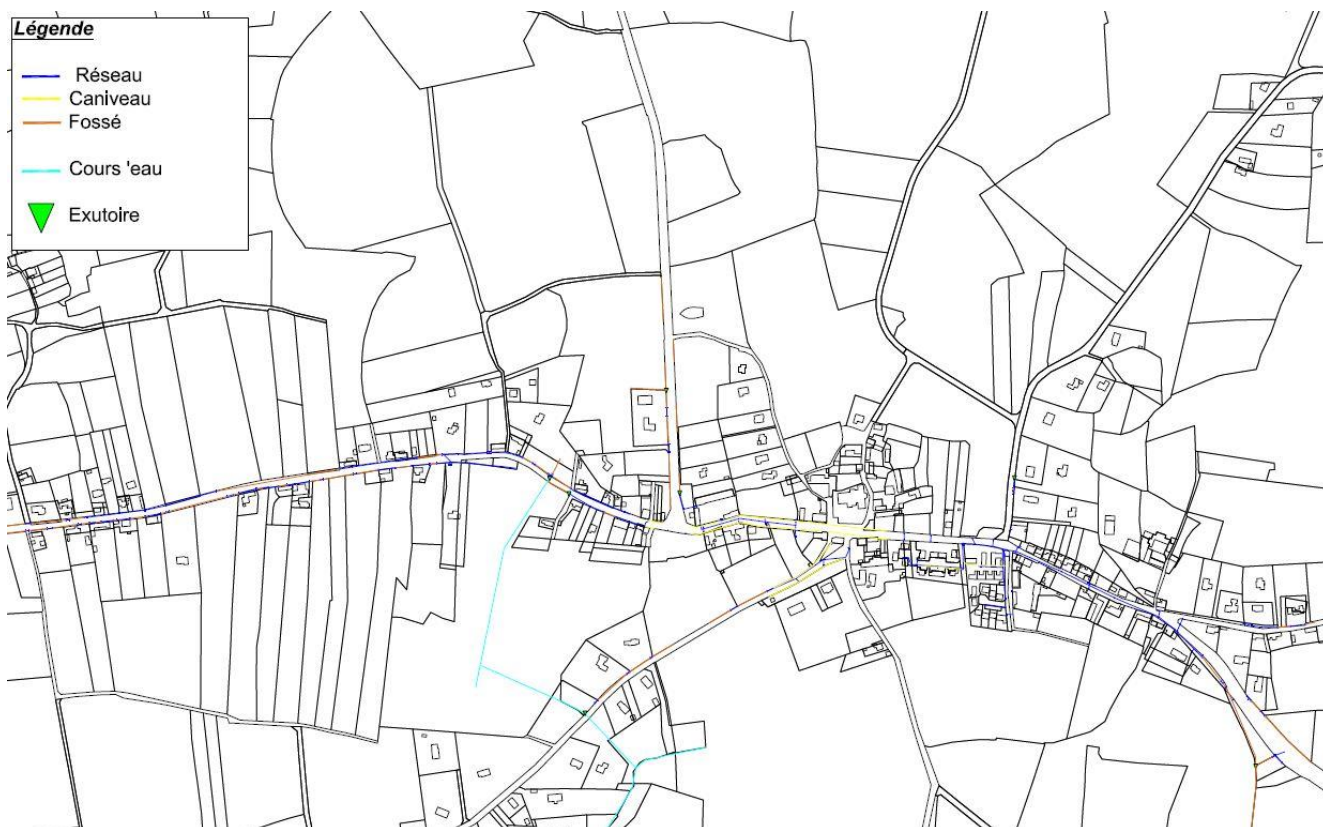
Service public d'assainissement non collectif :

Une étude a été réalisée en 2006 par AETEQ. D'une manière générale, les sols de Beuzec-Cap-Sizun sont relativement hétérogènes et toutes les classes d'aptitude sont présentes. Cependant les contraintes d'habitat pour la réalisation de l'assainissement individuel en dehors du bourg sont très majoritairement faibles. Elles sont plus contraignantes dans plusieurs zones constructibles envisagées autour du bourg. Les filières d'assainissement autonome recommandées dans ce contexte sont soit des tranchées d'épandage soit des terres d'infiltration.

L'assainissement non collectif (ANC), aussi appelé assainissement autonome ou individuel, constitue la solution technique et économique la mieux adaptée en milieu rural. La fréquence des contrôles a été fixée à 8 ans sur le territoire de la Communauté de Communes Cap-Sizun – Pointe-du-Raz. Les contrôles ont commencé en 2014 sur la commune de Pont-Croix et s'achèveront en 2012 par la commune de Beuzec-Cap-Sizun. En 2015, 932 contrôles ont été effectués pour 84 résultats « Acceptable », 800 résultats « Acceptable avec réserves » et 48 résultats « Non Acceptables ».

2. Réseau d'eaux pluviales

En parallèle à l'élaboration du PLU, la commune a lancé une étude pour un schéma directeur des eaux pluviales afin de gérer de manière globale la problématique des eaux pluviales sur le territoire communal. Le déroulement de l'étude se décompose en 4 phases : un état des lieux du réseau des eaux pluviales, un diagnostic du réseau en situation actuelle et future, un schéma de gestion et solutions techniques et un zonage pluvial.



▀ **Structure du réseau d'eaux pluviales**

Source : SBEA

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

La collecte des ordures ménagères et des emballages recyclables est assurée par les services de la Communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz.

La communauté de communes adhère au syndicat de traitement et de valorisation des déchets en Cornouailles (Valcor) depuis 2008. La collecte est assurée par la collectivité en régie, elle est réalisée en points de regroupement. Une fois les déchets collectés et déposés au centre de transfert de Confort-Meilars, Valcor se charge du transport et traitement des déchets collectés vers l'unité de valorisation énergétique des déchets (UVE) de Concarneau.

La communauté de communes est propriétaire de deux déchèteries : une située à Pont-Croix et l'autre à Primelin.

La collectivité informe et sensibilise le grand public, les scolaires et les professionnels aux gestes de réduction des déchets et de tri. Ces actions sont réalisées dans le cadre d'un Programme Local de Prévention des Déchets financé par l'ADEME.